OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : OCTTAIN™ XL Herbicide Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux :

clients

Adresse de courrier élec-

tronique

800-667-3852

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom com- mun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|---|--|--------------|-----------------------|
| 2,4-D 2-ethylhexyl ester | 2,4-D 2- ethylhexyl ester | 1928-43-4 | 50.99 |
| Fluroxypyr 1- methylheptyl ester | Fluroxypyr 1- methylheptyl ester | 81406-37-3 | 12.17 |
| Heavy aromatic naphtha | Heavy aromatic naphtha | 64742-94-5 | >= 25 - < 30 * |
| Acide benzènesulfo- nique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11- 13, sels de calcium | Acide ben- zènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mo- no-C11-13, sels de calcium | 68953-96-8 | >= 1 - < 3 * |
| Hexanol | Hexanol | 111-27-3 | >= 1 - < 3 * |
| Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène | Hydrocarbures, C10, aroma- tiques, <1% de naphtalène | 1189173-42-9 | >= 1 - < 3 * |
| 2,4- dichlorophenoxyacetic acid | 2,4- dichloro- phenoxyacetic acid | 94-75-7 | >= 0.1 - < 0.3 * |
| Naphthalene | Naphthalene | 91-20-3 | >= 0.1 - < 0.3 * |

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler

un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de

conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la

peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traite-

ment.

Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être dispo-

nible dans la zone de travail.

En cas de contact avec les

yeux

: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever

les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le

traitement.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la

zone de travail.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigi-

lance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre anti-

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 01/25/2023 1.0 01/25/2023 800080002725

> poison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Protection pour les secou-

Inconnu.

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le

faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la

toxicité.

La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un

médecin.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez con-

sulter pour un traitement.

Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dan- :

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Autres informations Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants expo-

sés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit

éteint et que tout danger de reprise soit écarté.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023 1.0

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une dique, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Éviter la formation d'aérosols.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact avec les yeux.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Défense de fumer.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts
Produits explosifs

Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

| Composants | No. CAS | Type de | Paramètres de | Base |
|---------------------------------|------------|---------------|-------------------|-------------|
| | | valeur (Type | contrôle / Con- | |
| | | d'exposition) | centration admis- | |
| | | , | sible | |
| 2,4-D 2-ethylhexyl ester | 1928-43-4 | | 10 mg/m3 | Dow IHG |
| | | TWA | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | STEL | 20 mg/m3 | CA BC OEL |
| Heavy aromatic naphtha | 64742-94-5 | TWA | 100 mg/m3 | Corteva OEL |
| | | STEL | 300 mg/m3 | Corteva OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | | (vapeur d'hydro- | |
| | | | carbure total) | |
| | | TWA | 200 mg/m3 | ACGIH |
| | | | (vapeur d'hydro- | |
| | | | carbure total) | |
| Fluroxypyr 1-methylheptyl ester | 81406-37-3 | TWA | 10 mg/m3 | Dow IHG |
| 2,4-dichlorophenoxyacetic acid | 94-75-7 | TWA | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | STEL | 20 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (Frac- | 10 mg/m3 | ACGIH |
| | | tion | | |
| | | inhalable) | | |
| Naphthalene | 91-20-3 | TWA | 10 ppm | Dow IHG |
| | | STEL | 15 ppm | Dow IHG |
| | | TWA | 10 ppm | CA AB OEL |
| | | | 52 mg/m3 | |
| | | STEL | 15 ppm | CA AB OEL |
| | | | 79 mg/m3 | |
| | | TWA | 10 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 10 ppm | CA QC OEL |
| | | TWA | 10 ppm | ACGIH |

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spéci-

fications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux

Protection de la peau et du

corps

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Jaune à orange

Odeur : Légère

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 3.92 (24.8 °C)

Concentration: 1 %

Méthode: Electrode de pH (suspension aqueuse 1%)

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 73.5 °C

Méthode: Coupelle fermée, vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable aux liquides

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.0604 g/cm3 (20 °C)

Méthode: Densimètre numérique

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation Viscosité Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 13.1 mPa,s (20 °C)

6.38 mPa,s (40 °C)

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut former un mélange poussière-air explosif.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides

Bases

Bases Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1,500 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.28 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 896 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposi-

tion aux vapeurs n'est à prévoir.

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouil-

lards n'est à prévoir.

Pour irritation des voies respiratoires et des effets narco-

tiques:

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

CL50 (Rat): > 5.39 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE 401 ou équivalent

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,000 - < 1,600 mg/kg

Méthode: OCDE 402 ou équivalent

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,210 mg/kg

Remarques: Les observations sur des animaux comprennent: Peut provoquer une dépression du système nerveux central.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 21 mg/l

Durée d'exposition: 1 h Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 2,530 mg/kg

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 639 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.79 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter

l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les hu-

mains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Confusion. Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions.

Coma.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une

irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmo-

naires

Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent

comprendre: Maux de tête. Confusion. Sueurs.

Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration

maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphtalène peut être absorbé au travers de la peau

en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Résultat : Irritation de la peau

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Résultat : Irritation de la peau

Hexanol:

Résultat : Irritation légère de la peau

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Résultat : Corrosif

Hexanol:

Résultat : Irritation des yeux

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques : A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais

sur des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Hexanol:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Cobaye

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoguer une réaction aller-

gique cutanée chez quelques personnes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Heavy aromatic naphtha:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hexanol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

Naphthalene:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Cancérogénicité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hexanol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer lors des études d'application cu-

tanée sur des animaux.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Cancérogénicité - Évaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez cer-

tains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de

ceci aux humains n'est pas connue.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Cancérogénicité - Évaluation : Il n'y a pas d'évidence de carcinogénicité dans des études de

toxicité sur des animaux de laboratoire. Alors que certaines études épidémiologiques signalent une association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer, une analyse du poids de la preuve des données épidémiologiquesa montré qu'il n'y a aucune indication que le 2,4-D cause du cancer chez

l'homme.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

S'est révélé toxique pour le foetus dans des essais sur des animaux de laboratoire., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

16 / 34

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Hexanol:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives

toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une

baisse du poids et du taux de survie.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les

effets sur la reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Hexanol:

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins.

Hexanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants:

Tractus gastro-intestinal.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie. Reins.

Tractus gastro-intestinal.

Muscles.

Les observations sur des animaux comprennent:

Irritation gastro-intestinale.

Vomissements.

Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:

Effets respiratoires.

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène. Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs

et poussières de naphtalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hexanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Menidia beryllina): > 1.9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Skeletonema costatum): 0.23 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 5 d

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.015 mg/l

Point final: poids

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur

le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique

pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)):

663 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 5 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075

ma/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031

ma/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Toxicité pour les organismes :

terrestres

NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les

oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

21 / 34

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (poisson zèbre (Brachydanio rerio)): 31.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 29 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)): 0.23 mg/l

Point final: survie

Durée d'exposition: 72 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 550 mg/l

Point final: Taux respiratoires.

Durée d'exposition: 3 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Hexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 97.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: Autres directives

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 201 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 79.7

mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 300.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

les espèces testées les plus sensibles.

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart

des espèces sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision:

Date de la première parution: 01/25/2023 1.0 01/25/2023 800080002725

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 133 - 320

mq/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 8.4 - 70.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25 - 262 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (perle Pteronarcys californica): 1.6 - 15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 24.2

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba): 0.58 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.373

ma/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0305

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 63.4

mg/l

Point final: croissance Durée d'exposition: 32 d

LOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100.9

Point final: croissance Durée d'exposition: 32 d

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Pimephales

promelas (Vairon à grosse tête)): 80 mg/l

Point final: croissance Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 46.2 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 d

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision:

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 0.0616 mg/cm2

Durée d'exposition: 48 d

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 50.0 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Point final: Autre

Méthode: Autres directives

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): >

500 mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 94 micro-

grammes/abeille

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Naphthalene:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

1

: NOEC (Autre): 0.37 mg/l Point final: mortalité

> Durée d'exposition: 40 d Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Persistance et dégradabilité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la

biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20

ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). Une biodégradation peut se produire dans des conditions

aérobies (en présence d'oxygène).

Résultat: Non biodégradable Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 29 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

0.84 %

Le temps d'incubation: 5 d

0.92 %

Le temps d'incubation: 10 d

1.32 %

Le temps d'incubation: 20 d

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable

selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie de dégradation (demi -vie): 454 d

Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il

atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Biodégradation: 2.9 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Hexanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Concentration: 2 mg/l Biodégradation: 61 % Durée d'exposition: 30 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 5 mg/l Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 30 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il

atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

65 %

Le temps d'incubation: 5 d

66 %

Le temps d'incubation: 10 d

85 %

Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine :

chimique (BOC)

1.09 kg/kg

Stabilité dans l'eau

Demi-vie de dégradation (demi -vie): 2 - 4 d pH: 5

Photodégradation

on

Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de labo-

ratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

57.000 %

Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3 Constante de vitesse: 2.16E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 10

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.83 (25 °C)

pH: 7

Méthode: Mesuré

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow <

3).

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.04

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.6

Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Hexanol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 1.8

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 10

Durée d'exposition: 3 d

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: -0.83

Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Naphthalene:

Bioaccumulation Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.3

Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol.

Pour le produit de dégradation.

Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Répartition entre les compar- :

Koc: 6200 - 43000

timents environnementaux

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Hexanol:

Répartition entre les compar- :

Koc: 8.3

timents environnementaux

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Répartition entre les compar- :

Remarques: Aucune donnée trouvée.

timents environnementaux

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Répartition entre les compar- :

Koc: 5 - 212 Méthode: Mesuré

timents environnementaux

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Type d'essai: Photolyse Stabilité dans le sol

Temps de dissipation: 68 d

Méthode: Estimation

Type d'essai: dégradation aérobie Temps de dissipation: 1.7 - 4 d

Méthode: Mesuré

Type d'essai: Anaerober Abbau Temps de dissipation: 66.2 d

Méthode: Mesuré

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision:

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Naphthalene:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 240 - 1300 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Autres effets néfastes

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester: Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante. bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés ramifiés en mono-C11-13, sels de calcium:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Hexanol:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(2,4-D Ester, Fluroxypyr-meptyl)

Classe : 9

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision:

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

IATA-DGR

UN 3082 UN/ID No.

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(2,4-D Ester, Fluroxypyr-meptyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

964

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(2,4-D Ester, Fluroxypyr-meptyl)

Classe Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F

Polluant marin non

Remarques Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN UN 3082

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4-D Ester, Fluroxypyre-meptyle)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Code ERG 171 Polluant marin non

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD: 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

OCTTAIN™ XL Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa- : 30077

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION POISON

IRRITE LA PEAU

Ce produit est toxique pour: plantes terrestres non ciblées Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit

Dow IHG : Dow IHG

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 01/25/2023 800080002725 Date de la première parution: 01/25/2023

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
Corteva OEL / STEL : Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition
Dow IHG / STEL : Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses: vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif: WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 01/25/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-182

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F